

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2026-058/PR/MB portant fixation du prix de vente et de viabilisation par mètre carré cessible du Lotissement NASSIB 2.

n° 2026-058/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
26 mars 2026

Numéro JO  
n° 04 du 26/02/2026

Date du numéro  
26 février 2026

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

**VU**Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

**VU**Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi Constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 06 novembre 2025 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

**VU**Le Décret n°2021-105/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2021-106/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2021-114/PRE en date du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

**VU**Le Décret n°2022-001/PRE en date du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

**VU**Le Décret n°2025-082/PRE du 01 avril 2025 portant nomination du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Porte-Parole du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre du Budget.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Janvier 2026.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Le prix de cession du mètre carré au Lotissement Nassib 2 est fixé comme suit

- Le prix du foncier est de 2 500 FDJ le mètre carré

- Le coût du terrassement de la voirie est de 2 512 FDJ le mètre carré
- Le coût d'adduction est de 1 635 FDJ le mètre carré
- Le coût du réseau électricité est de 2 253 FDJ le mètre carré.

#### Article 2

Ledit prix de cession contribue à la viabilisation du Lotissement Nassib 2 avant toute construction.

---

#### Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué par tout où besoin sera et publié dans le Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

*Fait à Djibouti, le 22 Février 2026*

---

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**